

[Traduction]

**QUESTION POSÉE AU CABINET**LE NOUVEL AN CHINOIS—LES PERSPECTIVES DE PROSPÉRITÉ  
POUR LES CANADIENS

**M. Art Lee (Vancouver-Est):** Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, c'est aujourd'hui le jour de l'an pour les Canadiens d'origine chinoise.

**Des voix:** Bravo!

**M. Lee:** Je crois donc qu'il convient de vous souhaiter, à vous et à tous les députés, gong hing fat choy. Selon le calendrier lunaire chinois, nous sommes en 4673, l'année du lièvre.

**Une voix:** Il faudra se lever de bon matin pour ne pas se laisser devancer.

**M. Nielsen:** Le lendemain de la veille?

**M. Lee:** Le lièvre est propice à la production. Je demande donc au premier ministre suppléant s'il croit que tous les Canadiens, en particulier ceux d'origine chinoise, auront une année productive?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je suis certain que nous sommes tous très sensibles aux paroles de l'un des plus éminents représentants de la collectivité chinoise du Canada.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Bravo!

● (1430)

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, je tiens simplement à appuyer les observations du député de Vancouver-Est en espérant qu'il a raison.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**LA CRIMINALITÉ—DEMANDE D'AMÉLIORATION DU SYSTÈME  
DE CLASSEMENT ET D'INCARCÉRATION DES DÉTENUÉS

**M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi):** Monsieur l'Orateur, ma question, suscitée par des statistiques récentes révélant une montée de la violence et de la criminalité au Canada, s'adresse au solliciteur général. Dans la mesure où de nombreux experts attribuent la poussée de violence et de crime au Canada en partie à un mauvais système de classement qui place souvent des criminels endurcis dans des institutions à sécurité moyenne, quelle mesure le ministre songe-t-il à prendre pour améliorer le système de classement des détenus?

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, le système de classement est à l'étude. Je tiens à faire remarquer à la Chambre que l'inverse se produit dans bien des cas, c'est-à-dire que nous voyons des détenus qui devraient être dans une institution à sécurité moyenne enfermés dans des institutions à sécurité maximum, alors qu'ils devraient se trouver dans le type d'institution qui leur convient.

LA CRIMINALITÉ—LA PRÉSENTATION DU NOUVEAU PROJET  
DE LOI SUR LE CAUTIONNEMENT

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Puisque certains journaux du pays appuient maintenant

*Questions orales*

ce que j'ai dit il y a quelques jours sur l'augmentation du crime et de la violence au pays et que beaucoup de crimes sont commis par des prisonniers libérés sous caution, le ministre peut-il nous dire quand sera déposé le nouveau projet de loi sur le cautionnement?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, je pense que le député tire une conclusion de statistiques qui, selon la plupart des gens, ne permettent pas vraiment de conclure comme il le fait. Comme le révèle une étude publiée tout récemment, les statistiques ne sont pas encore assez complètes ou exactes pour montrer réellement dans quelle mesure les détenus libérés sous caution commettent des crimes. Si nous avons changé la partie du Code criminel qui concerne le cautionnement, il y a quelque temps, c'était pour faire en sorte que les personnes accusées, mais dont la culpabilité n'avait pas encore été établie, ne soient pas détenues inutilement. On propose certaines modifications qui feraient ressortir l'esprit original et l'objet premier des changements apportés il y a plusieurs années et qui seraient conformes au principe fondamental selon lequel les personnes qui ne sont pas reconnues coupables ne doivent pas être détenues inutilement. Ces modifications figureront parmi les amendements au Code criminel en cours de préparation et que j'aimerais voir déposés à la Chambre sous peu.

**M. Woolliams:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que le ministre envisage de modifier l'article de la mesure qui impose naturellement à la Couronne le fardeau de la preuve dans certains cas, pourquoi veut-il modifier la loi sur le cautionnement? Si ce que j'ai dit, ce que pense la presse nationale et ce qu'admettent les juges et les magistrats est vrai, pourquoi le ministre apporte-t-il la moindre modification à la loi sur le cautionnement? Pourquoi gaspiller ainsi son temps?

**M. Lang:** Monsieur l'Orateur, notre objectif précis s'expliquera dès la présentation des modifications, mais je puis vous dire de façon générale que nous voulons nous assurer que la loi atteint son but premier. Depuis l'adoption de la loi nous avons acquis plus d'expérience quant à son application, ce qui nous a permis d'éclaircir certains points qui pourraient susciter des doutes et des conflits. Nous avons pu aussi veiller à faire disparaître tout obstacle ou toute difficulté qu'auraient pu rencontrer les magistrats en appliquant cette loi. Je tiens à souligner que le gouvernement n'a pas l'intention de s'écarter du principe général selon lequel toute personne doit être présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité soit prouvée et qu'il n'y a pas lieu de l'écrouter.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

**LA DÉFENSE NATIONALE**LA DISSOLUTION DE MUSIQUES ET FANFARES MILITAIRES—  
DEMANDE DE RECONSIDÉRATION DE LA DÉCISION

**M. J. Robert Howie (York-Sunbury):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment il peut justifier que la plus vieille musique militaire du Canada, le Royal Canadian Regiment Band de la base militaire de Gagetown, la plus grande du Canada, est une des quatre musiques qui doivent être supprimées. Le ministre reverra-t-il sa décision à la suite des vives instan-